

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JUIN 2018**

A 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19 juin 2018 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle		Excusée	
Caquineau Patrick			
Cardin David			
Cauneau-Vignes Laurence		Excusée	
Deborde Bruno			
Gatineau Dominique			
Girard Patrice		Excusé	
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien		Excusé	
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam			
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

Cardin David a été désigné Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2018

- Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- 2018 06 01 Délibération pour la signature d'une convention avec e-collectivités Vendée pour la désignation d'un DPO
- 2018 06 02 Présentation du Rapport Annuel du Délégué 2017 pour la gestion du service public d'assainissement collectif
- 2018 06 03 Délibération pour les interventions Musique et Danse en milieu scolaire 2018/2019
- 2018 06 04 Délibération pour la signature d'une convention avec la CAF : prise en charge du cout AVSI 2017/2018
- 2018 06 05 Délibération pour la signature d'une convention avec e-collectivités : médiation préalable obligatoire
- 2018 06 06 Délibération pour le choix du bureau en charge de l'étude hydraulique du nouveau franchissement de la Vendée
- 2018 06 07 Délibération pour prise en charge d'une partie de la facture SAUR suite au changement de locataire dans le logement communal situé 26 route de Fontaines
- 2018 06 08 Délibération pour créances éteintes
- 2018 06 09 Licence IV du restaurant la Forge

2018 06 01 Délibération pour la signature d'une convention avec e-Collectivités Vendée pour la désignation d'un DPO – annule et remplace la délibération 2018/05/08 du 17 mai 2018

Rapporteur : Michel HERAUD

Monsieur le Maire expose : en date du 17 mai dernier le conseil municipal a délibéré pour autoriser la signature d'une convention avec e-Collectivité Vendée afin de bénéficier des services d'un DPO dans le cadre du RGPD. Face au nombre important d'adhésions à ce service, Monsieur Pierre Sylvestre désigné initialement comme DPO n'est pas en mesure d'assurer seul cette mission. Il est proposé à la collectivité de nommer le syndicat e-collectivités en tant que personne morale « mutualisée » en tant que DPO de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide

- **D'adopter la proposition de Monsieur le Maire**
- **D'autoriser si nécessaire la signature de la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-collectivité Vendée**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

2018 06 02 Présentation du Rapport Annuel du Délégué 2017 pour la gestion du service public d'assainissement collectif d'AUZAY

Rapporteur : Dominique GATINEAU

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport Annuel 2017 du délégué NANTAISE DES EAUX pour la

Le conseil prend acte

2018 06 03 Délibération pour les interventions Musique et Danse en milieu scolaire 2018/2019

Rapporteur : Brigitte NAUDON

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Président du Conseil Départemental relatif aux interventions musique et danse en milieu scolaire organisées par le Conseil Départemental.

Il précise que le conseil départemental maintient son accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique)

Il demande au conseil de se prononcer sur le maintien pour 2018/2019, de ces interventions malgré la suppression depuis 2016 de la subvention versée par le département.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **de reconduire pour l'année scolaire 2018/2019 les interventions musique et danse en milieu scolaire**
- **de demander le maintien de l'accompagnement organisationnel du Conseil Départemental**

2018 06 04 Délibération pour la signature d'une convention avec la CAF : prise en charge du cout AVSI 2016/2017

Rapporteur : Brigitte NAUDON

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la CAF relatif à l'octroi d'une subvention versée pour la prise en charge des frais de rémunération de l'auxiliaire de vie sociale scolaire intervenant pendant les TAPS en 2016/2017 – Pour mémoire, Mme Billon Anne-Marie, recrutée par l'éducation nationale en tant qu'AVS de l'enfant Ninon Rimbert, avait été parallèlement recrutée par la commune pour accompagner l'élève pendant le temps des TAPS.

Le montant de la subvention accordé à la commune est de 1370.00€

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à percevoir cette subvention et à signer la convention avec la CAF.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise le Maire à percevoir la subvention de 1370.00€ versée par la CAF**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec la CAF et tout autre document en lien avec cette affaire**

2018 06 05 Délibération pour la signature d'une convention avec e-collectivités : médiation préalable obligatoire

Rapporteur : Joël GIRAUD

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du Centre de Gestion 85, se portant candidat à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale. Cette mission optionnelle du CDG85 propose aux collectivités qui le souhaitent, des agents médiateurs chargés de faciliter un traitement amiable des différents entre les employeurs et les agents

Afin d'entrer dans ce dispositif la commune doit en manifester l'intention, et signer une convention avec e-collectivité Vendée.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte d'intégrer ce dispositif mis à disposition par e-collectivité Vendée**
- **Autorise le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.**

2018 06 06 Délibération pour le choix du bureau en charge de l'étude hydraulique du nouveau franchissement de la rivière Vendée

Rapporteur : Joël GIRAUD

Monsieur le Maire présente au conseil les devis reçus pour l'étude hydraulique du franchissement de la rivière Vendée et le tableau de l'analyse des offres réalisée par Madame Karine Farineau.

Bureau d'Etudes :

- BRLI : 18 000.00€ HT + TVA 20%
- ARTELIA : 16 425.00€ HT + TVA 20%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de retenir le bureau d'Etudes ARTELIA** Agence de Bordeaux Parc Sextant Bâtiment D 6-8 avenue des Satellites CS 70048 33187 LE HAILLAN cedex **pour un montant de 16 425€ HT soit 19 710€ TTC**
- **Autorise le Maire à signer le devis et tout document en lien avec ce dossier**

2018 06 07 Délibération pour prise en charge d'une partie de la facture de la SAUR suite au changement de locataire dans le logement communal situé 26 route de Fontaines

Rapporteur : Michel HERAUD

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'état des lieux le 26 avril 2018 du locatif de Chaix, sis 26 route de Fontaines, Monsieur Héraud a constaté que le compteur d'eau avait été coupé. Par conséquent des frais de réouverture sont appliqués. Ces frais de réouverture incombent à la commune mais ont été facturés aux nouveaux locataires. Aussi Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rembourser au locataire (Monsieur CONTRERAS Thomas) les frais liés à l'ouverture du compteur d'eau.

Monsieur le Maire présente la facture reçue par Monsieur CONTRERAS dont **les frais d'accès au service avec déplacement de la SAUR** s'élèvent à: 45€ HT soit 49,50€ TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'autoriser le remboursement à Monsieur CONTRERAS des sommes engagées ci-dessus, sous réserve de présentation d'un justificatif de paiement.

2018 06 08 Délibération pour créances éteintes

Rapporteur : Joël GIRAUD

Monsieur le Maire présente au conseil un Etat des créances éteintes dressé par Mme LE DIAURE, trésorière municipale.

Le montant de ces créances s'élève à 201.85€ et correspond à des factures de cantine et garderie 2014/2015 Ces créances ont été produites lors de la procédure de surendettement d'une famille habitant Auzay à cette période.

La famille a obtenu l'effacement de la dette dans le cadre d'un rétablissement personnel sans liquidation